

Face à la barbarie islamiste, oui à la peine de mort, mais elle nous est interdite par la Constitution

écrit par Maxime | 14 avril 2016



En ce qui concerne l'article 5 du [projet](#) de Daniel Pollett, rétablir la peine de mort est une idée qui se répand actuellement.

Toutefois, certains seraient trop heureux de mourir en « martyrs ». Décider que la mort sera déclenchée par l'action d'une femme, procédant à l'injection létale, par exemple, n'est-ce pas un moyen d'éviter cet effet de glorification du condamné ?

Louis Aliot s'est prononcé récemment pour le rétablissement de la peine de mort :

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2016/04/03/25002-20160403ARTFIG00118-peine-de-mort-louis-aliot-invoque-badinter-pour-son-retablissement.php>

Dans le même temps, Amnesty révèle une recrudescence des condamnations à la peine de mort en 2015 dans le monde :

<http://www.rfi.fr/general/20160406-peine-mort-executions-arabie-saoudite-iran-pakistan-amnesty-frenesie>

Les premiers à en user sont les pays musulmans.

On pourrait craindre de rejoindre leur barbarie en rétablissant la peine de mort pour les terroristes. Cependant, cela nous éviterait de devoir les entretenir à vie en prison, puisque le terrorisme islamiste nous coûte déjà très cher et risque de nous coûter encore plus cher le temps passant, notamment lorsque le point de rupture sera atteint pour les assureurs, qui se prévaudront de la jurisprudence sur les risques de guerre

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/30/quid-de-lindemnis-ation-des-victimes-dattentats/>

Victor Hugo était opposé à la peine de mort et Robert Badinter, père de son abolition, se vantait de marcher dans les pas de cet illustre homme. Cependant, il s'est trompé, car la France de Victor Hugo n'a rien à voir avec celle de l'instigateur de l'article 6 du projet el Khomri... Badinter n'a rien à voir avec Hugo...

<http://resistancerepublicaine.com/2016/04/08/larticle-6-imposant-la-charia-dans-lentreprise-supprime-de-la-loi-el-khomry/>

D'ailleurs, selon Louis Alliot, lui-même réservait l'hypothèse d'une France en guerre.

Seulement, entre temps, les bien pensants ont commis une erreur : inscrire l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution :

<http://www.textes.justice.gouv.fr/lois-et-ordonnances-10180/loi-constitutionnelle-sur-labolition-de-la-peine-de-mort-12355.html>

Immense bêtise, puisque aucune réserve n'a été prévue, fût-ce pour le cas du temps de guerre.

En l'état, le projet proposé par Daniel Pollett serait donc contraire à la Constitution, qu'il faudrait donc commencer par réformer.

Le contexte historique n'est plus du tout le même qu'à

l'époque de Victor Hugo et il faut répondre à la barbarie imméritée par la barbarie méritée. Cette réforme peut donc être votée même par des humanistes, parce qu'il commence à se murmurer un peu partout que les terroristes islamistes manquent quelque peu d'humanité...

Il n'est donc pas sûr que Victor Hugo se retournerait dans sa tombe.

D'ailleurs, on apprend que l'augmentation des condamnations à mort dans le monde l'année dernière est liée au terrorisme islamiste, certains condamnés étant des « fous d'Allah » selon l'expression consacrée, ou du moins présentés comme tels...